



Règlement intérieur de l'association L'Ouvre-Boîtes



Règlement intérieur adopté par l'Assemblée Générale du 11 décembre 2015.

Ce règlement est subordonné aux statuts de l'association.
Il est affiché dans la salle de l'association et mis en ligne sur le site internet.

Article 1 : Objet de l'association

L'Ouvre-Boîtes est une association ludique, où les membres viennent pour jouer à des jeux de société, des jeux de figurines ou des jeux de rôles.

La plupart des jeux sont prêtés par l'association. Les membres peuvent amener leurs jeux (qu'ils décideront de prêter ou non).

Aucun membre n'est tenu d'amener des jeux.

Aucun membre n'est tenu d'être animateur, s'il le fait, c'est de sa propre initiative.

Aucun membre ne peut obliger un autre membre à jouer contre son gré.

Aucun jeu d'argent ou autre récompense monétaire n'est autorisé sous peine de radiation immédiate de l'association.

Chaque membre accepte les règles de vie en collectivité.

Une tenue correcte est exigée.

Les animaux sont interdits dans la salle.

L'accès à l'association doit obligatoirement donner lieu à une inscription préalable et au règlement d'une cotisation. Une première venue est considérée comme une découverte et donc offerte.

La cotisation est fixée à 15 euros adulte individuel - 25 euros par couple ou famille - 10 euros pour les chômeurs et moins de 16 ans.

Les enfants de moins de 7 ans doivent être accompagnés d'un adulte pour rester à la salle.

Les enfants de plus de 7 ans peuvent venir jouer sur place non accompagnés, mais ils restent sous la responsabilité de leurs parents.

Les soirées du vendredi et samedi ne sont accessibles aux enfants que jusqu'à 23H.

Tout changement d'adresse ou de coordonnées doit être signalé.

Article 2 : Lieu de l'association et heures d'ouverture

Les activités de l'association ont lieu dans la salle se trouvant 1, Place Victor Hugo 34430 Saint-Jean-de-Védas

Les heures d'ouverture sont :

Le mercredi de 14 h à 19 h.

Le jeudi de 20 h 30 à 4 h

Le vendredi de 20 h 30 à 4 h.

Le 1^{er} et 3^{ème} samedi du mois de 20 h 30 à 2 h

Le dernier dimanche du mois de 14 h à 18h d'octobre à avril

Ces horaires sont susceptibles d'être modifiés soit à l'initiative de L'Ouvre-Boîtes, soit à l'initiative de la Mairie qui garde seule la maîtrise de la salle qui est mise à notre disposition. Les membres seront prévenus de ces modifications par email, par Facebook, ou sur le site internet de l'association.

La personne fermant la salle (personne désignée exclusivement par le Conseil d'Administration) est seule décisionnaire de l'heure de fermeture de la salle (Une partie de jeu ne pouvant retenir cette personne contre son gré).

Si les conditions de sécurité ne sont plus effectives, les membres du Bureau se réservent le droit de limiter l'accès de la salle.

Article 3 : Matériel de l'association

Chaque membre devra apporter le plus grand soin à tout le matériel mis à sa disposition lors des après-midi ou soirées sous peine d'exclusion temporaire ou de radiation en cas de manquement grave ou de récidive.

On entend par « matériel mis à disposition » :

Le matériel de la salle (tables, chaises, armoires, réfrigérateurs,...)

Les jeux de société de l'association.

Les jeux de société amenés par les membres de l'association.

Les toilettes qui devront rester dans un état impeccable.

Le bureau adjacent à la salle est exclusivement réservé aux salariés et aux membres du Conseil d'Administration de l'association.

Article 4 : Gestion de la ludothèque de L'Ouvre-Boites

La ludothèque de L'Ouvre-Boites est gérée par le Conseil d'Administration.

L'Ouvre-Boites met à disposition de ses membres les jeux dont elle est propriétaire. Elle organise un système de prêt.

Tous les jeux disponibles pourront être empruntés, à l'exception de ceux identifiés comme des "nouveautés".

Un prêt gratuit est limité à 1 jeu sur une durée maximum de 15 jours. Deux autres jeux pourront être empruntés selon le tarif en vigueur (1,00 € par jeu à la date de mise en place de ce règlement intérieur). Ce tarif pourra évoluer sur décision du Conseil d'Administration. Le ou les jeux devront être inscrits dans un cahier mis à disposition à cet effet mentionnant le nom de l'adhérent, les jeux empruntés et la date de l'emprunt.

Les jeux prêtés devront rester en bon état et le matériel devra être complet lors de sa restitution.

En cas de manquement à ces deux dispositions, le remboursement ou remplacement du ou des jeux sera à la charge du membre ayant emprunté le ou les jeux.

De plus, tout retard de restitution devra avoir un motif exceptionnel, faute de quoi, il sera perçu une pénalité de 5 € par semaine de retard pour chaque jeu emprunté. Plus de trois retards (consécutifs ou non) ou dépassant un mois feront l'objet d'un retrait du droit à emprunter des jeux à L'Ouvre-Boites.

Article 5 : Loi antitabac (décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006)

Il est interdit de fumer ou de vapoter dans la salle et le bureau, y compris aux fenêtres.

Article 6 : Les activités exceptionnelles de l'association.

Lorsque l'association participe ou crée des événements exceptionnels (Week-end en Jeux, diverses animations,...), le Conseil d'Administration pourra inviter des membres à y participer ou à faire partie de l'organisation et un règlement pourra être fixé par le Conseil d'Administration pour l'occasion. Le Conseil d'Administration étant seul décisionnaire du choix des animateurs.

Article 7 : Assemblée générale de l'association

Une fois tout les deux ans, se tient l'Assemblée Générale de l'association. Chaque membre sera convoqué par écrit pour y assister. L'ordre du jour leur sera donné à ce moment-là.

Article 8 : Communication

Le Conseil d'Administration communique à ses membres par email, par le site internet de l'association, par Facebook, ou par écrit.

Article 9 : Site internet de l'association

Le site internet de l'association, <http://www.louvreboites.net/>, est régi par les administrateurs du site ainsi que par les modérateurs. Chaque membre peut s'y inscrire pour participer au forum et aux commentaires.

Jean Michel CHEVAL
Président de L'Ouvre-Boites

